

CARRESSE-CASSABER le 26 Juin 2026

Monsieur le Maire

à

Madame la Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Objet : Notification complémentaire à la consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de graves alluvionnaires, société DPL Granulats Dragages du Pont de Lescar filiale du Groupe DANIEL

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de graves alluvionnaires, société DPL Granulats Dragages du Pont de Lescar filiale du Groupe DANIEL, la commune que je représente en tant que Maire déposait le 05 Mai 2026 un avis de « mise en attente ».

Nous évoquions la nécessité de nous imprégner du sujet et d'échanger avec nos administrés. Cet acte a été accompli sous la forme d'une « Concertation locale des citoyens » du 25/05/2026 au 08/06/2026 inclus.

A ce jour, les questionnements autour des éléments portant sur l'implantation, sur l'exploitation, sur le réseau routier, sur le pont de Gouat et sur le contournement du bourg de Cassaber demeurent en attente d'une réponse du porteur de projet.

Cependant, la société Dragages du Pont de Lescar s'est exprimée sur des « idées de contributions potentielles » lors d'une rencontre du 28/05/2026 laissant présager un échange constructif.

Le 01/06/2026, un groupe de travail municipal a étudié ces avancées. L'ensemble des éléments traités permettait une entrée en démarche de négociation.

Lors du Conseil Municipal du 10/06/2026, la proposition a été formulée à l'assemblée de négocier avec le Groupe DANIEL. Cette proposition a été rejetée par la majorité des membres du Conseil Municipal.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur le Préfet, l'extrait du conseil municipal relatif à cette décision. Extrait dans lequel vous prendrez également connaissance du résultat de la « Concertation locale des citoyens » menée par la municipalité sur la commune de Carresse-Cassaber.

Ces éléments seront versés au lot des contributions de l'enquête publique en cours, conformément aux orientations indiquées dans la contribution initiale, et conforter l'avis Défavorable au projet.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Sébastien SAPHORES



EXTRAIT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARRESSE-CASSABER - SÉANCE DU 10 JUIN 2026 -

« Le 10 juin 2026, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CARRESSE-CASSABER s'est réuni en mairie, sur convocation de Monsieur Sébastien SAPHORES, le Maire, affichée le 3 juin 2026 et transmise par voie électronique le 3 juin 2026, sous la présidence de ce dernier.

Présents : Messieurs Sébastien SAPHORES, Xavier LAFARGUE, Alain GONCALVES, Jean Claude SARRAILH, Stéphane DELION, Cédric CWICK, Jean-Paul BOUSSIRON Mesdames Céline PETRAU, Christelle SACLIER, Florence HACHAGUER, Martine BLANCHER, Myriam GALLET, Nathalie LANGLOIS, Marion MINVIELLE-ESPILOONDO

Absents excusés : Renaud ALBARIC

Procurations : Renaud ALBARIC à Jean Paul BOUSSIRON

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric CWICK

6-INFORMATIONS

Concertation locale des citoyens

Monsieur le Maire rappelle le contexte ayant conduit à la diffusion d'une « Concertation locale des citoyens » sur le sujet du projet de gravière alluvionnaire à CARRESSE-CASSABER.

Monsieur le Maire annonce le résultat :

82 % de Défavorable

18 % de Favorable

69 % de Non exprimés Monsieur le Maire souligne le fort taux d'abstention (181 votants sur 593 inscrits) qui porte à des questionnements qui resteront sans réponse.

Monsieur le Maire amène à relativiser les votes défavorables (sans que cela ne change le sens général du résultat) car il déplore l'action de propagande menée par l'association « En Plaine Vue » par une diffusion de tracts au lendemain de la diffusion du formulaire de Concertation des Citoyens. Monsieur le Maire étaye son propos en s'appuyant sur les commentaires laissés par les administrés concernant la densité du flux de camions dans le village. Cet élément est transcrit dans le document de l'association de façon erroné quant au dossier faisant l'objet de la consultation des administrés. Ce contenu donne une mauvaise lecture du sujet.

Monsieur le Maire minimise cependant l'impact, laissant supposer qu'il puisse y avoir également une confusion dans l'esprit des gens avec le dossier d'ouverture d'un demi-échangeur sur l'A64, qui augmentera le trafic dans le village.

Monsieur le Maire indique avoir eu un entretien avec Madame Nicole ANDRIEU, Présidente de

l'Association « En Plaine Vue », des suites de cette action. Si le caractère légal est accordé à l'association, Monsieur le Maire regrette la temporalité de l'action, qui vient entacher le travail fourni par son équipe municipale.

Monsieur le Maire rappelle que les élus ont tenu leur engagement de consultation des citoyens sur le sujet de la gravière. Le résultat entrera comme un des éléments d'analyse pour la prise de décision d'un avis final, dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet.

Monsieur le Maire félicite et remercie les membres du Conseil Municipal pour leur investissement.

Projet Gravière alluvionnaire

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la contribution « défavorable » de la commune dans le cadre de l'enquête publique sur le projet de gravière alluvionnaire porté par le Groupe DANIEL sur CARRESSE-CASSABER, la Mairie a reçu des « idées de contributions et propositions » de la part du porteur de projet.

Une réunion de travail des élus a eu lieu le 1er Juin 2026, en conclusion de laquelle des contre-propositions ont été amenées mais avec des avis divergents sur l'intention d'entrer en pourparlers avec le correspondant.

Monsieur le Maire propose de clarifier le positionnement des élus par un vote.

Monsieur Xavier LAFARGUE s'étonne de la démarche et du changement de position de Monsieur le Maire, Sébastien SAPHORES. Selon lui, le Conseil Municipal doit maintenir son avis « défavorable », sans céder à des propositions. Il associe à son propos son mécontentement sur la non prise en considération par le porteur de projet des problématiques du milieu agricole dont il fait partie.

Sébastien SAPHORES porte à connaissance qu'il met de côté son sentiment en tant que citoyen et chef d'exploitation agricole sur le sujet. Il apporte des précisions sur sa responsabilité de premier élu et les missions qui lui incombent.

Monsieur le Maire développe son propos et son souhait de vouloir entretenir des échanges (négociations) avec le groupe DANIEL, en rappelant les enjeux économiques pour la commune. Même si le programme des projets municipaux a été raisonné, il souligne l'aspect bénéfique sur les finances de la commune que pourrait avoir un échange positif avec le porteur de projet. La temporalité de mise en œuvre des projets (sécurisation des bourgs de CARRESSE et CASSABER, restauration du pont de Lenguin) serait également revue de manière optimiste. Monsieur le Maire évoque que les négociations n'empêcheront pas de rester vigilant quant au respect des autres points du dossier, dont celui traitant du monde agricole avec lequel le Groupe DANIEL cherche à entrer en contact (la Mairie ayant été informée par les Présidents des organisations syndicales locales - ASA). Il considère que l'ouverture de négociations n'engage pas, dans l'immédiat, à l'acceptation des propositions, ni au changement d'avis. Le souhait de l'échange réside dans l'accompagnement, en bonne intelligence, du projet afin de ne pas être lésé, s'il trouvait une fin positive, auprès de l'administration.

Madame Florence HACHAGUER s'inscrit dans un propos similaire et se questionne sur le positionnement d'élue dans la réflexion sur le sujet et des enjeux qui s'y rapportent.

Madame Myriam GALLET et Monsieur Alain GONCALVES préfèrent conserver une distance avec le projet jusqu'à la décision préfectorale et espérer un retour vers la commune à posteriori, si l'arrêté était validé.

Monsieur Jean-Paul BOUSSIRON fait part d'exemples d'implantation de carrière ayant permis d'abonder les ressources financières des communes concernées.

Messieurs Cédric CWICK et Xavier LAFARGUE expriment le fait que la commune peut diminuer son train de vie « en réduisant la voilure ».

Monsieur le Maire appelle à procéder à un vote « à la faveur d'une négociation avec le Groupe DANIEL sur la base du travail mené en commission et pouvant conduire à la signature d'une convention (si le Groupe accepte les contreparties édictées par la commune) ».

Monsieur Alain GONCALVES n'approuve pas la formulation de l'objet du vote.

Il est proposé de s'exprimer par le vote sur la question : « Etes-vous favorable à la négociation avec le Groupe DANIEL ? ».

Monsieur Jean-Paul BOUSSIRON communique à Monsieur le Maire un courrier de Monsieur Renaud ALBARIC, absent avec procuration, dont il donne lecture à l'assemblée.

Le résultat des votes se répartit comme suit :

8 votes Contre : Myriam GALLET, Alain GONCALVES, Cédric CWICK, Xavier LAFARGUE, Jean-Claude SARRAILH, Nathalie LANGLOIS, Christelle SACLIER, Renaud ALBARIC.

1 vote Abstention : Céline PETRAU

6 votes Pour : Sébastien SAPHORES, Martine BLANCHER, Marion MINVIELLE-ESPILONDO, Jean-Paul BOUSSIRON, Florence HACHAGUER, Stéphane DELION.

Monsieur le Maire atteste qu'au regard du vote, le Groupe DANIEL sera informé que la municipalité ne donnera pas de suite à son courrier d'« idées de contributions et propositions ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30. »